

Conditions générales du défi NESCAFÉ® Dolce Gusto®

1. Le concours NESCAFÉ® Dolce Gusto® – Héros des Capsules est ouvert aux personnes âgées de dix-huit (18) ans ou plus et habitant en France métropolitaine, à l'exception des employés et des agents de TerraCycle, de leur famille ou de toute autre personne associée à ce concours.
2. Le concours débutera le lundi 13 octobre 2025 à 9h00 et se terminera le vendredi 14 novembre 2025 à 17h00.
3. Le programme de recyclage participant est le suivant :
 - [Le programme de recyclage gratuit NESCAFÉ® Dolce Gusto®](#)
4. Avant de participer au concours, les participants doivent avoir un compte TerraCycle (créé via le site web de TerraCycle : https://www.terracycle.com/fr-FR/account/sign_up).
5. Chaque envoi contenant des déchets acceptés par le programme concerné, et respectant le poids minimum requis, effectué entre le 13 octobre et le 14 novembre 2025, sera comptabilisé comme une participation au tirage au sort. Le gagnant tiré au sort recevra une machine à café Dolce Gusto® Genio S comme récompense.
6. Dans le cadre de cette promotion, chaque envoi conforme recevra également **le double des points TerraCycle**.
7. Les participants doivent s'assurer qu'ils sont membres (en créant un point de collecte public ou en tant que collecteur privé) du programme de recyclage participant indiqué ci-dessus. Les participants doivent ensuite collecter les déchets acceptés par le programme. Une fois la collecte effectuée, ils doivent envoyer leurs déchets à TerraCycle à l'aide d'une étiquette d'expédition prépayée, téléchargeable depuis leur compte TerraCycle.
8. Les colis contenant les déchets acceptés par le programme de recyclage participant (tel qu'indiqué sur la page du programme sur le site internet de TerraCycle) qui seront envoyés du 13 octobre au 14 novembre 2025 (preuve d'envoi faisant foi) seront acceptés et compteront comme une participation au concours.
9. Les déchets acceptés sont décrits sur la page du programme (lien disponible ci-dessus). Veuillez noter que les déchets provenant de différents programmes ne peuvent pas être envoyés dans le même colis pour des raisons liées au recyclage.
10. Veuillez noter que TerraCycle n'est pas responsable des colis perdus ou retardés en transit. La preuve d'envoi n'est pas une preuve de réception.
11. Aucun prix alternatif, en entier ou en partie, ne sera attribué aux gagnants pour remplacer la machine à café ou les points bonus TerraCycle.
12. Les participants doivent toujours être inscrits au programme après la fin du concours pour recevoir leur prix et/ou les points bonus.
13. Les gagnants peuvent être tenus de participer à une publicité raisonnable, sans frais pour l'Organisateur. Sous réserve de leur accord préalable par e-mail, leurs informations – photo incluse – pourront être partagées dans des communiqués de presse afin d'annoncer publiquement leur succès.
14. En vous inscrivant au concours, vous acceptez également nos conditions générales, qui peuvent être consultées ici : [Conditions d'utilisation](#).

15. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les présentes conditions générales, la loi ou dont le comportement est considéré par l'Organisateur comme malhonnête ou frauduleux.
16. Si vous souhaitez lire notre politique de confidentialité, [veuillez cliquer ici](#).
17. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre ou de modifier le concours.